



POUVOIR

Les adhérent·es absent·es à l'Assemblée Générale, le lundi 16 juin 2025 à 18h30, peuvent se faire représenter par un·e autre adhérent·e en leur remettant ce pouvoir [un·e même mandataire peut disposer de DEUX pouvoirs maximum].

Je soussigné·e :

autorise ⁽¹⁾ :

à me représenter à l'Assemblée Générale du C.A.F.A.C. du lundi 16 juin 2025 à 18h30, qui aura lieu à l'ESPACE 1789, à prendre part à toutes les délibérations, à tous les votes et à prendre toute décision en mon nom.

Fait à : le :

Signature : *précédée de la mention « Bon pour pouvoir »* :

(1) Si vous ne précisez pas le·a mandataire, le pouvoir sera confié par nos soins à un·e adhérent·e présent·e, en priorité un·e membre du Conseil d'Administration et emporte adhésion à toutes les résolutions à l'ordre du jour, sauf mention contraire.